

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 6 avril 2023
(six avril de l'an deux mille vingt trois)
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.

Votants (8) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, Mme Marie-Madeleine STIMPL,
M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE,
Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

Procurations de vote (2) :

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Adrienne CAMPILLO,
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Anne-Catherine GUTFREUND.

Secrétariat de séance assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.



Point 12 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Subventions au titre des activités 'Piscine'

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont transmis leurs évaluations des dépenses engagées dans le cadre des activités 'Piscine'.

Pour le Collège de Rixheim :

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'activité concerne des élèves de 6^{ème}, ainsi que des élèves de 5^{ème} SEGPA. Le collège organise 124 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon, pour un coût de :

4.700,00 € de transport

4.327,60 € d'entrées piscine (124 lignes d'eau X 34,90 €)

-5.114,00 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace

3.913,60 € au total.

Pour le Collège de Habsheim :

Pour l'année 2023, le collège organise 38 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon. pour un coût de :

3.496,00 € de transport (38 séances x 92,00 €)

2.338,30 € d'entrées piscine (67 lignes d'eau X 34,90 €)

-2.447,00 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace
3.387,30 € au total.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3.913,60 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 3.387,30 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des activités Piscine,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-

◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.
Pour extrait conforme.
RIXHEIM, le 11 avril 2023

La Présidente :



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

SECRETARIE
17 AVR. 2023
DE MULHOUSE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 19 AVR. 2023

Transmis à M. le Sous-Préfet le 17 avril 2023

Publié – Notifié le 19 avril 2023

Certifié exécutoire



La Présidente :

Rachel BAECHTEL